

Séance du conseil communal du 18 février 2011

Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Jos Greischer (Déi Gréng), Jutta Kanstein-Bothe (CSV), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

Absent et excusé:

François Ries (DP), conseiller.

01. Informations au conseil communal.

02. Changements au sein des commissions consultatives.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter les démissions suivantes:

- Antoine Fortier, membre de la commission consultative des étrangers,
 - Gilles Dubru, membre de la commission des sports,
 - Gaston Schmit, membre de la commission du 3^{ième} âge et des affaires sociales,
- et de procéder aux nominations suivantes:

- Romaine Weis, membre de la commission de la jeunesse,
- Tessy Schlessler-Theis, membre de la commission du 3^{ième} âge et des affaires sociales,
- Gaston Schmit, membre de la commission des sports,
- Roland Weis, membre de la commission du 3^{ième} âge et des affaires sociales.

03. Approbation d'un compromis d'échange.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un compromis d'échange dressé le 14 avril 2010 avec les conjoints Marie-Thérèse Rischette-Frank et Marianne Rischette en vue de la création d'une zone artisanale à Junglinster aux alentours de la station RTL.

04. Approbation d'actes notariés.

- a. Dans sa séance du 1^{ier} octobre 2010 le conseil communal n'a pas approuvé un acte notarié, relatif à la vente d'un terrain à bâtir d'un particulier à la Fabrique d'Eglise de Junglinster, pour ne pas avoir respecté la condition relative aux frais de l'acte, qui sont à charge du vendeur et pas, comme indiqué dans l'acte, à charge de l'acquéreur. Considérant que l'acte en question a été redressé le 9 février 2011 de façon que les frais sont à charge du vendeur, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver cet acte de vente.
- b. Le conseil communal décide avec sept voix contre trois d'approuver un acte notarié concernant la cession gratuite d'une parcelle de 5,09 ares, de la part de la société B.D.S. S.A., dans cadre de la reprise et de l'intégration dans le domaine public desdits fonds faisant partie du lotissement « am Kaulege Feld » à Junglinster.

05. Approbation d'un contrat de bail.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de bail à loyer conclu le 10 janvier 2011 entre le collège échevinal et l'office social du Centrest, portant sur la location de l'ancienne mairie de Rodembourg sis à 10, rue de Wormeldange pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2011 et prorogeable d'année en année par tacite reconduction.

06. Avis sur les actes délibérés par le conseil d'administration de l'office social du Centrest.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'aviser favorablement les décisions prises par le conseil d'administration de l'office social du Centrest dans sa séance du 24 janvier 2011.

07. a. Approbation d'une convention fixant les conditions et modalités de réalisation du projet d'aménagement particulier « um Râiland » à Junglinster.

b. Approbation d'un avenant à la convention du 10 décembre 2010 fixant les conditions et modalités de réalisation du projet d'aménagement particulier « an der Schleed » à Rodembourg.

c. Approbation d'une convention concernant la campagne de sensibilisation aux changements climatiques « Emission -10 ».

d. Approbation d'une convention réglant les relations entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, les communes de Betzdorf, Junglinster et Niederanven et l'office social du Centrest.

e. Approbation de la convention Maison Relais pour Enfants, année 2011.

- a. Le conseil communal décide avec six voix contre deux et deux abstentions d'approuver la convention signée le 11 février 2011 entre le collège échevinal et le lotisseur du plan d'aménagement particulier, concernant des
-

fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « um Rälland », et réglant notamment la réalisation des travaux de voirie et d'équipements nécessaires à la viabilité du projet.

- b. Le conseil communal décide avec huit voix et deux abstentions d'approuver un avenant (amendement du point 4.9: voir séance du conseil communal du 17.12.2010) à la convention du 10 décembre 2010 fixant les conditions et modalités de réalisation du projet d'aménagement particulier « an der Schleed » à Rodenbourg.
- c. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention concernant la campagne de sensibilisation aux changements climatiques « Emission -10 » signée le 12 janvier 2011 entre le collège échevinal et Greenpeace Luxembourg.
- d. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention « Office social du Centrest, année 2011 » signée le 3 janvier 2011 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, les communes de Betzdorf, Junglinster et Niederanven et l'office social du Centrest et réglant les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'office social du Centrest.
- e. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention 2011 signée le 11 janvier 2011 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par la Ministre de la Famille et de l'Intégration, la commune de Junglinster, représentée par son collègue échevinal et l'asbl « Lënster Päiperlek » choisi comme organisme gestionnaire de la Maison Relais pour Enfants.

08. Création d'un poste de salarié(e) dans le domaine socio-éducatif pour une durée déterminée de deux années.

Le conseil communal décide avec huit voix et deux abstentions de créer un poste de salarié(e) à mi-temps, de formation Bac+3, dans le domaine socio-éducatif pour une durée déterminée de deux années, pour la mise en œuvre des projets prévus dans le cadre du pacte d'intégration des communautés non luxembourgeoises, conclu entre la commune de Junglinster et l'Agence Interculturelle de l'ASTI.

09. Confirmation d'un règlement de circulation à caractère temporaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement de circulation d'urgence édicté par le collège échevinal le 11 février 2011 concernant la réglementation de la circulation routière à Junglinster comme suit: Depuis le lundi 14 février 2011 jusqu'à la fin du chantier, l'accès au trottoir devant la maison numéro 13, rue de la gare à Junglinster est interdit aux piétons et un passage piétons provisoire est aménagé au numéro 21 de la même rue permettant ainsi une déviation des piétons par le trottoir du côté droit de la rue en direction de Rodenbourg.

10. Décision de confier le service d'incendie et de sauvetage au Centre d'Intervention Junglinster.

Le conseil communal décide à l'unanimité de confier le service d'incendie et de sauvetage dans la commune au Centre d'Intervention Junglinster.

11. Désignation d'un chef de corps et d'un chef de corps adjoint du service d'incendie et de sauvetage.

Le conseil communal décide à l'unanimité de désigner pour un terme de cinq ans

- Pierre Muller comme chef de corps des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Junglinster;
- Paul Schroeder comme chef de corps adjoint des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Junglinster.

12. Projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Gonderange, au lieu-dit « Im Kickert, Hellapelbaum », vote provisoire.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver provisoirement un projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Gonderange, au lieu-dit « im Kickert, Hellapelbaum », élaboré par le bureau Luxplan pour le compte de la société Leruth Réalisations s.a. et visant l'aménagement de six lots destinés à la construction de six maisons unifamiliales isolées.

13. Projet et devis estimatif des travaux d'infrastructures pour l'aménagement de la zone d'activités « um Rälland » à Junglinster.

Le conseil communal décide avec huit voix et deux abstentions d'approuver le projet et le devis concernant les travaux d'infrastructures pour l'aménagement de la zone d'activités « Rälland » à Junglinster au montant total de 1.700.000.-€.

14. Projet d'extension de la renaturation du « Roudemerbaach » à Rodenbourg.

Le conseil communal décide avec sept voix centre deux et une abstention d'approuver le projet d'extension de la renaturation du « Roudemerbaach » à Rodenbourg.

15. Projet et devis concernant le renouvellement du captage de la source à Altlinster et la pose d'une nouvelle conduite vers le bassin d'eau.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet et devis concernant le renouvellement du captage de la source « Haertgen » à Altlinster.

16. Projet et devis concernant la construction d'une Maison Relais à Bourglinster.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet et devis concernant la construction d'une Maison Relais à Bourglinster.

17. Projet et devis concernant la construction d'une maison en paille.

Le conseil communal décide avec neuf voix et une abstention d'approuver le projet et devis concernant la construction d'une maison en paille pour les besoins du préposé forestier du triage de Junglinster sur un terrain situé dans section de Godbrange, près de Schiltzberg.

18. Divers et questions au collègue échevinal.